

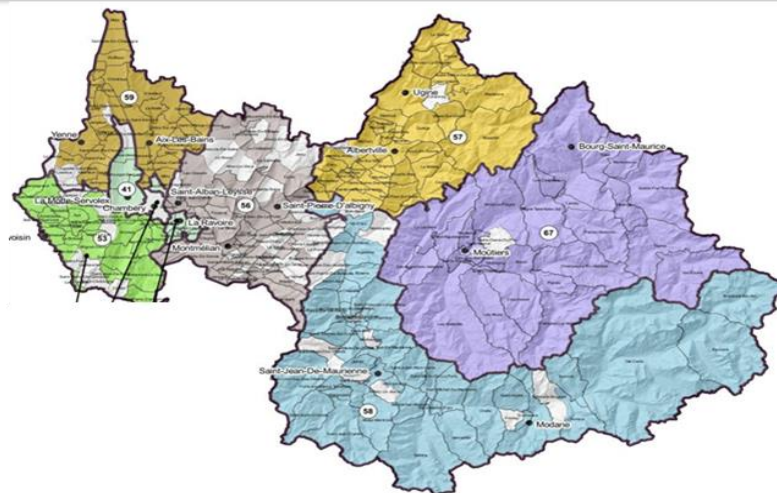


**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

Séminaire des Professeurs des écoles fonctionnaires stagiaires 27 et 28 août 2025



**antenne INSPE
Chambéry**

Ouverture du séminaire

Madame DUFOUR

**Responsable
Pédagogique
antenne INSPE
Chambéry**

**Monsieur DULBECCO
Recteur de l'Académie
de Grenoble**

**Madame POUJOL
ADASEN**

**Adjointe au Directeur
Académique
des Services de l'Éducation
Nationale**

Le programme du séminaire

Mardi 27 août

- prise de contact avec l'inspecteur.trice de circonscription et son équipe
- préparation de la rentrée dans son école

Mercredi 28 août

- Accueil par madame l'Adjointe au directeur académique
- Principe et organisation de la fonction publique
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déroulement de l'année de stage : enjeux échéances, formations
- Protection sociale des fonctionnaires relevant du MEN
- Surveillance des élèves et responsabilité du PE

Jeudi 30 août

- accompagnement à la prise de fonction conduit par les formateurs départementaux
- par thématiques professionnelles
 - par cycle d'enseignement

Votre situation professionnelle

Deux situations possibles

- Un mi-temps en classe et à l'INSPE : le temps d'enseignement en classe est partagé avec un enseignant titulaire
- Un plein temps d'enseignement en classe

La responsabilité est pleine et entière pour les 2 situations



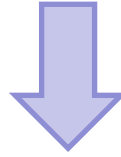
Le/la professeur(e) des écoles fonctionnaire stagiaire remplit toutes les missions et obligations de service d'un professeur des écoles :

- Inscrit son action professionnelle dans le cadre du projet d'école
- Participe aux concertations au sein de l'école: conseil d'école, de maître, de cycle, d'école, de réseau, réunion de parents, ...
- Participe aux animations pédagogiques, aux temps de formation, aux temps d'APC...

(Voir tableau récapitulatif des obligations de service en fin de présentation)

Votre suivi, accompagnement en vue d'une titularisation

Suivi, accompagnement des professeur(e)s des écoles fonctionnaires stagiaires



Chaque fonctionnaire stagiaire est accompagné par un tuteur : Professeur des Ecoles Maître Formateur (PEMF)

- Le tuteur accompagne, conseille et aide le stagiaire à construire ses compétences professionnelles.
- Les différentes modalités de travail avec le tuteur:
 - Visites de classe (4 à minima) par le PEMF et entretien de formation ;
 - Observation de classe, pratique accompagnée de séances de classe.

Votre procédure d'accompagnement renforcé

Un accompagnement renforcé est mis en place si vous rencontrez des questionnements, des difficultés dans la construction de vos compétences professionnelles....

Visites de classe
supplémentaires

Observations
complémentaires
dans les classe
des PEMF

Pratique
accompagnée
dans les classes
des PEMF

Renforcement
didactique

Cet accompagnement est mis en place à la demande : du stagiaire, de l'IEN de circonscription, du tuteur...

Vos interlocuteurs privilégiés

- Pour toute question sur le fonctionnement, l'organisation de l'école, les relations avec les familles

**Le directeur
de l'école**

- Pour toute question sur le fonctionnement de la classe, sur la préparation de la classe, la gestion du groupe, le travail avec le binôme stagiaire, connaissances pédagogiques, didactiques, ...

**Le tuteur académique
(PEMF)
+ le tuteur INSPE
(pour les PES à 50%)**



**La conseillère
pédagogique
« Formation initiale »**

**L'inspecteur
de la circonscription**

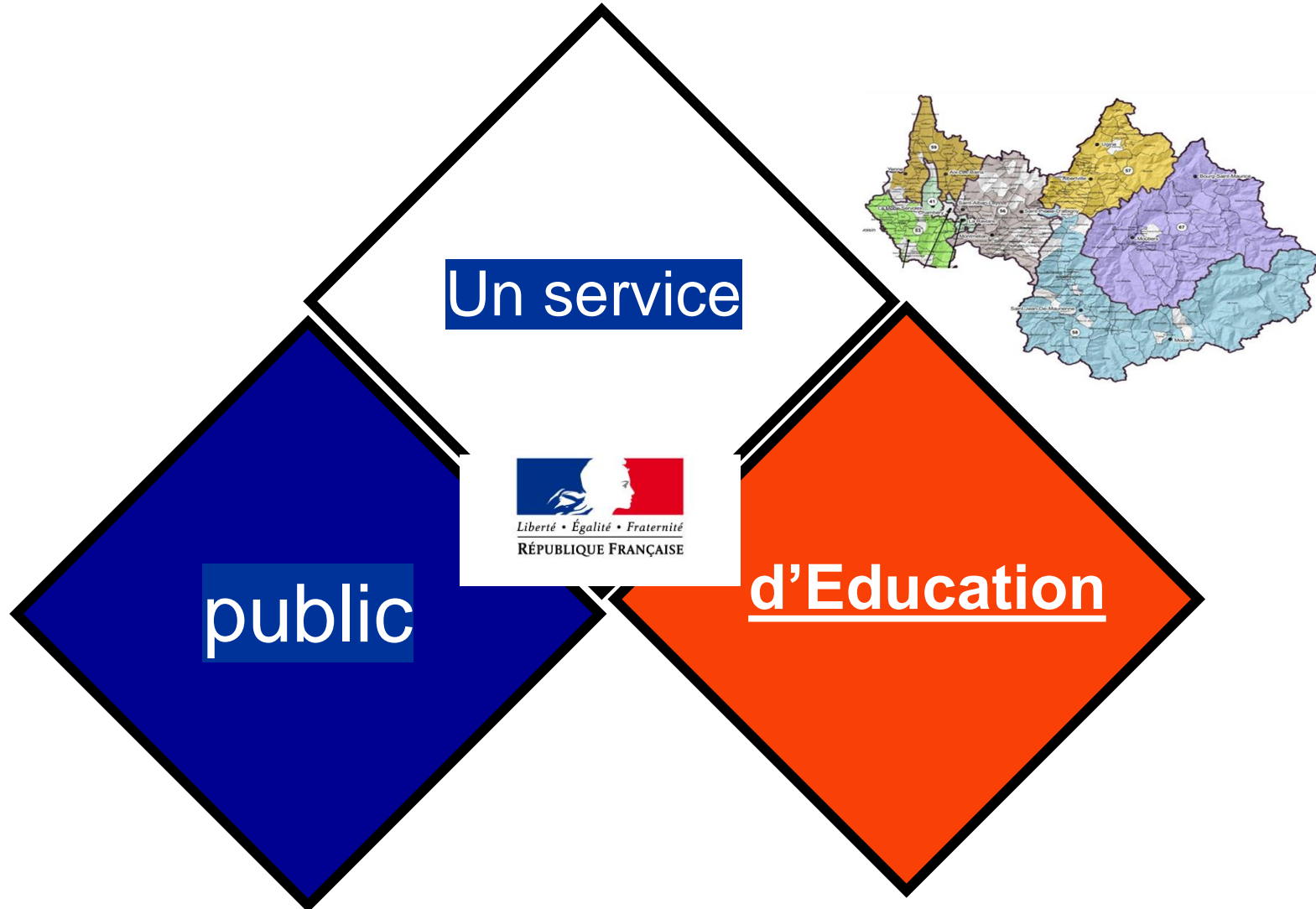
- Pour toute question sur la formation, le suivi, l'évaluation du stagiaire, le suivi par les tuteurs PEMF, les difficultés rencontrées

- Pour toute question sur le fonctionnement de l'École, les projets de classe, des difficultés avec les familles, des difficultés avec l'équipe pédagogique de l'école

Être enseignant

Des principes et valeurs

Des valeurs à partager



Les principes fondamentaux du service public d'éducation

Code de l'éducation Article L-111 -1

« L'éducation est la première priorité nationale.

Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.

Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction.

Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement.

Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté... »

6 grands principes

La liberté de l'enseignement

La gratuité

La neutralité

L'obligation scolaire

La continuité du service public

La laïcité

Les obligations des fonctionnaires

Référence : loi dite « Loi LE PORS » 1983

Servir l'intérêt général

Se conformer aux instructions du supérieur hiérarchique

Respecter le principe de neutralité, faire preuve
d'impartialité, être tenu au devoir de réserve

Etre tenu à la discrétion professionnelle

Informers les responsables légaux

L'obligation de moralité, d'intégrité et de dignité

Les obligations des personnels enseignants

Référence : loi dite « Loi LE PORS » 1983

Obligation d'assurer son service

Obligation de surveillance

Les obligations de service des enseignants du 1^{er} degré

Le temps de service à plein temps d'un enseignant correspond à 1607h annualisées, comprenant :

- **Les heures d'enseignements devant élèves (24h/semaine sur 36 semaines)**
- **108 heures annuelles (soit 3h/semaine en moyenne) :**
 - 36 heures d'APC ;
 - 48 heures forfaitaires consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, ... ;
 - 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue ;
 - 6 heures consacrées à la participation aux conseils d'école.
- **Le temps de travail personnel :**
Préparations, corrections, projets, formation personnelle....

Volume annuel total = 1607h forfaitaires

Aménagement des 108h pour les PES

| | PE titulaire | PES 100% | PES 50% <i>Prorata du temps devant élèves</i> |
|---|--------------|-------------|--|
| Formation continue <i>(animations pédagogiques)</i> | 18h | 18h | 9h |
| APC | 36h | 24h* | 18h |
| Travaux d'équipe, relations parents, suivi élèves... (forfaitaire) | 48h | 48h | 24h |
| Conseil d'école | 6h | 6h | 3h |
| Journée de solidarité | oui | Non* | oui |

* Arbitrage académique d'allègement de 12h d'APC + 6h de journée de solidarité en compensation des heures de présentiel et de préparation personnelle des 24h de renforcement didactique du DU pour les PES à 100%

Les droits du professeur des écoles

- Droit à rémunération
- Droit syndical
- Droit de grève
- Droit à congés
- Droit à la formation
- Droit à la protection juridique

Construire une professionnalité

Posture professionnelle : construire des gestes métiers

Attitude professionnelle : construire un positionnement en adéquation avec sa mission dans un cadre règlementé et sécurisé

- bienveillance, partenariat...
- communication avec les élèves, les parents, l'administration, les collègues... Utilisation des outils numériques

Modalités de formation, d'évaluation et de titularisation des enseignants fonctionnaires stagiaires

Quelques aspects administratifs et pratiques essentiels

- **2 livrets d'accueil** : académique (Flyer QR code) + départemental (Savoie Educ)
- **Arrêté d'affectation** à dater au 01-09-2024, à signer et à remettre lors de l'accueil en circonscription
- **Attribution d'une adresse académique de messagerie électronique** au format prenom.nom@ac-grenoble.fr
(/!\ parfois avec un chiffre après le prénom)
- **Activation impérative du PIA** (Portail Internet Agent)

OBLIGATOIRE pour
toute communication
institutionnelle



Webmail

Messagerie Ecole

Transfert de fichiers lourds

Documentation messagerie

Liste de diffusion

Messagerie interministérielle (Tchap)

À la une



Inclusion des
personnels
LGBTQI+ ↗



Devenir
"FAISANT-
FONCTION"
↗

Savoirs -
Ressources,
organisation
↗



Point
d'écoute -
Discriminations,
harcèlement
et VSS ↗

Accès rapide

Doc. (Applications)

Bureau du directeur 73

Iprof

Circulaires

Annuaire

Calendrier (Instances)

ARENA Etab

Portail à utiliser pour : la messagerie professionnelle (à consulter une fois par jour), l'inscription aux formations, les demandes de mutation....

Une évaluation au fil de l'année

- **Tuteur académique** : Professeur des Ecoles Maître Formateur (PEMF), pour les PES 50% et 100%
- **Tuteur INSPE supplémentaire** pour les PES 50%
- Au moins **4 visites en classe** du tuteur académique au cours de l'année.
- **Un cadre** : le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. *Arrêté du 1er juillet 2013*

Référentiel du professeur

19 compétences réparties en 5 domaines

Acteur du service public



- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves



- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier



Porteur de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement



Praticien expert des apprentissages



- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Acteur de la communauté éducative



- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

L'année de stage

prise de fonction
1^{er} septembre 2024

titularisation
1^{er} sept 2025

année de stage

accompagnement tutorat

Visite 1:
sept - oct

Visite 2:
nov

Bilan
Formatif
ASTUCE

Visite 3:
janv - mars

Bilan
Formatif
ASTUCE

Visite 4:
avril - mai

évaluation
finale

**Jury
académique**
Juin 2025

La formation

PES 50%

En classe : lundi, mardi

Formation = Diplôme Inter Université (DIU)

Jours : mercredi, jeudi, vendredi.

Volume : 240h

- 250h Cours INSPE
- 9h : animations pédagogiques
(*Formateurs 1^{er} degré*)

Possibilité d'effectuer des remplacements en cours, les
jeudis/vendredis en fin d'année scolaire à l'arrêt des cours INSPE

PES 100%

En classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Formation : Diplôme Universitaire (DU)

Jour : mercredi

Volume : 60h

- 18h : stage sur temps scolaire
(*Formateurs 1^{er} degré*)
- 18h : animations pédagogiques
(*Formateurs 1^{er} degré*)
- 24h : renforcement didactique (INSPE)
(*12h en présentiel + 12h en distanciel*)

Réunions d'information

MOBILITÉ

INTERNATIONALE



--- Stages à l'étranger ---

DIU SD-EE

Le 9 septembre 2025
16h - 17h
en présentiel à Grenoble
en visio à Chambéry

1

M1 PE-SD-EE

Le 16 septembre 2025
19h - 20h
en visio sur les 4 antennes

2

DIU PE

Le 24 septembre 2025 / 16h - 17h
en présentiel à Grenoble
en visio sur les antennes

3



ID de réunion: 984 6199 8808
Code secret: 100708



inspe-relations.internationales@univ-grenoble-alpes.fr